

Compte-rendu de séance

Séance du 15 Décembre 2017

L'an 2017 et le 15 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIRE Jacques, Maire.

Présents : M. BAZIRE Jacques, Maire.
Mme LIBERAT Geneviève.

MM : BELLON Loïc, BOURGEOLET Benoist, COLLIN Sylvain, ROBERT Grégory.

Excusée ayant donné procuration : Mme HERVE Isabelle à M. BAZIRE Jacques.

Excusés : MM COLLET Géraud, DESCHAMPS-KLEIN Mathias.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

Date de la convocation : 07/12/2017

Date d'affichage : 07/12/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Versailles
le : 18/12/2017

et publication ou notification
du : 18/12/2017

A été nommé secrétaire : M. COLLIN Sylvain.

Objets des délibérations :

**Décision modificative n°5 Logiciel Ségilog Berger-Levrault
réf : 2017121501**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget de la Commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2017 relative au contrat de cession du droit d'utilisation des logiciels et de la maintenance, formation SEGILOG BERGER-LEVRAULT opération 56 "logiciels informatiques".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la décision modificative suivante :
Section d'investissement – Dépenses
20 - Immobilisations incorporelles
Article 2031 – Opération 93 - PLU : 2568 € (Diminution de crédits).

Section d'investissement - Dépenses
20 - Immobilisations incorporelles
Article 2051 - Opération 56 - Logiciels informatiques : 2568 € (Augmentation de crédits).

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstention : 0)

**Décision modificative n°6 Matériel technique – Achat véhicule et matériel technique
réf : 2017121502**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget de la Commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2017 relative à l'achat d'un véhicule et du matériel technique Opération 87 "Matériel technique" suite au cambriolage du local technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

21 - Immobilisations corporelles

Article 21534 – Opération 80 - Enfouissement des réseaux : 10 000 € (Diminution de crédits).

Section d'investissement - Dépenses

21 - Immobilisations corporelles

Article 21571 - Opération 87 - Matériel technique : 10 000 € (Augmentation de crédits).

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Monsieur Bazire a présenté la liste des objets volés du local technique.

Montant approximatif du vol : 13 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'il soit demandé de nouveaux devis.

Point d'hésitation entre l'achat d'un véhicule utilitaire ou d'un mini tracteur.

Des devis seront demandés pour le changement du véhicule volé et le choix sera fait ultérieurement.

Question de Grégory Robert :

Pourquoi certaines poubelles restent sur la voie publique toute la semaine ?

Réponse :

Les poubelles doivent être sorties la veille au soir et rentrées le jour même du passage.

Informations communiquées sur le bulletin municipal et le blog.

Séance levée à 20 H

En mairie, le 19/12/2017
Le Maire,
J. BAZIRE



J. BAZIRE		L. BELLON	
B. BOURGEOLET		G. COLLET	Excusé
S. COLLIN		M. DESCHAMPS-KLEIN	Excusé
G. LIBÉRAT		I. HERVÉ	Absente, excusée donne pouvoir à Jacques BAZIRE
G. ROBERT			